

TABLEAUX OG BIC CAMPAGNE FISCAL 2017

SOMMAIRE

- OGD00 :** INFORMATIONS D'IDENTIFICATION
- OGBIC00 :** DECLARATION DU PROFESSIONNEL EXPERT COMPTABLE
- OGBIC01:** INFORMATIONS GENERALES
- OGBIC02 :** RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES
- OGBIC03:** TVA COLLECTEE
- OGBIC04 :** ZONES LIBRES
- OGBIC05** PREVENTION DES DIFFICULTES

INFORMATIONS IDENTIFICATION		OGID00
Libellés	Réponses	
IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE		
Forme juridique (A)		
Code Activité de la famille comptable (B)		
Code activité libre (C)		
PERIODE		
Date de début exercice N format 102 : SSAAMMJJ		
Date de fin exercice N format 102 : SSAAMMJJ		
Date d'arrêté provisoire format 102 : SSAAMMJJ		
<u>La comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés</u> (art L47A1 du LPF) (1) Oui (2) Non		
Monnaie		
Situation au regard de la TVA (E)		
(1) Recettes exonérées en totalité de TVA -		
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité -		
(3) Recettes soumises en totalité de TVA -		
(4) recettes soumises partiellement à TVA		
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)		
DECLARATION RECTIFICATIVE		
Tableaux fiscaux uniquement (1) OUI (2) NON (D)		

- A Table des formes juridiques (Vomule 3Z)
 B Code activité NAFU
 C Code activité demandé par le destinataire
 D Mention de déclaration rectificative
 E Dans les situations 1 et 2 les tableaux de TVA

DECLARATION DU PROFESSIONNEL		DE	
L'EXPERTISE COMPTABLE			OGBIC00
Je soussigné(e),			
Identification du professionnel de la comptabilité			
Dénomination :		N° SIRET :	
Adresse :			
déclare que la comptabilité de			
Identification de l'entreprise adhérente			
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF			
transmis avec la déclaration de résultat			
Profession de l'adhérent			
Profession :			
adhérent du centre de gestion agréé			
N° Agrément :			
Désignation :			
Adresse :			
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'Administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.(A)			
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur de logiciel.			
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			
Le		A :	
		Nom du signataire :	

(A) Les réponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"
Le nom du signataire doit être le nom de l'Expert comptable et pas celui du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête

INFORMATIONS GENERALES	OGBIC01
-------------------------------	----------------

Généralités	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
L'adresse de l'entreprise de l'adhérent est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) Oui - (2) Non	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent (1) Oui - (2) Non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer fiscal ? (1) Oui - (2) Non	
Si le compte de l'exploitant est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : Y a-t-il eu une réintégration des charges financières (1) Oui - (2) Non - (3) Non justifié après calcul du seul moyen annuel du compte de l'exploitant	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) Applicable - (2) Renonciation	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) Oui et < au plafond - (2) Non - (3) Oui et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation (102) - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ à la retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transmission juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
L'adhérent a-t-il perçu des revenus professionnels à l'étranger ? (1) Oui (2) Non	
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042)	
- montant des cotisations TNS obligatoires	
- montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)	

**TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES ET FISCALES CHARGES MIXTES
ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus values exonérées**

CHARGES MIXTES	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptable ment	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un CGA				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
(à préciser)				
(à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				
Déductions Fiscales				
Plus-values				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quindecis				
- Autres				
(à préciser)				
(à préciser)				
Plus value à court terme différée				
Plus value à long terme impose au taux de 16 %				
Autres déductions fiscales :				
(à préciser)				
(à préciser)				

PREVENTION DES DIFFICULTES (OBLIGATOIRE)	OGBIC05
---	----------------

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : (1) Oui - (2) Non Si(1) compléter le informations ci-dessous.	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaire, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motif, etc....)	
Existe-t-il un projet de : (1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective : (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location	